



Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse



Assemblée Générale 2021

Le 24 avril 2021

Sous forme dématérialisée

Bienvenue à toutes et à tous



**RAPPORT TECHNIQUE
MISSIONS FÉDÉRALES**

Nouvelle Organisation
Fédération Départementale
des Chasseurs de la Meuse

M. Le président de la Fédération

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE ORGANIGRAMME DU PERSONNEL



DIRECTEUR

M. Joël BATTAGLIA
j.battaglia@chasseurdefrance.com
TEL : 06.75.19.31.60

**DEPARTEMENT ADMINISTRATION
FINANCES**

Mme Geneviève BENEDETTI
g.benedetti@chasseurdefrance.com

Responsable administrative – Secrétariat direction

Accueil

Mme Peggy ROUSSEL
p.roussell@chasseurdefrance.com

Gestion des dégâts de gibier
Mme Catherine MICHELOT
c.michelot@chasseurdefrance.com

Permis de chasser – Guichet unique
Mme Alexia JACQUOT
a.jacquot@chasseurdefrance.com

DEPARTEMENT TECHNIQUE
M. Nicolas LOSA

n.losa@chasseurdefrance.com
TEL : 06.71.70.61.06

Coordonnateur Technique – Chargé de la biodiversité - Eco contribution –Réfèrent
ACCA

Secrétariat technique – Gestion des ACCA

Mme Carole KAGERERE
c.kagerere@chasseurdefrance.com

Technicien de secteur – ACCA -Formateur
Polyvalent Permis de chasser – Petit Gibier
M. Manuel LUNEAUT (Adjoint)
m.luneaut@chasseurdefrance.com
Tel : 06.74.09.06.14

Plans de chasse - Dégâts de gibier -
Cartographies
M. Sébastien COLLET
s.collet@chasseurdefrance.com
Tel : 06.74.09.06.13

Technicien de secteur – ACCA -
Formateur Polyvalent
M. Olivier BARBERY
o.barbery@chasseurdefrance.com
TEL : 06.71.70.61.05

Adresses services

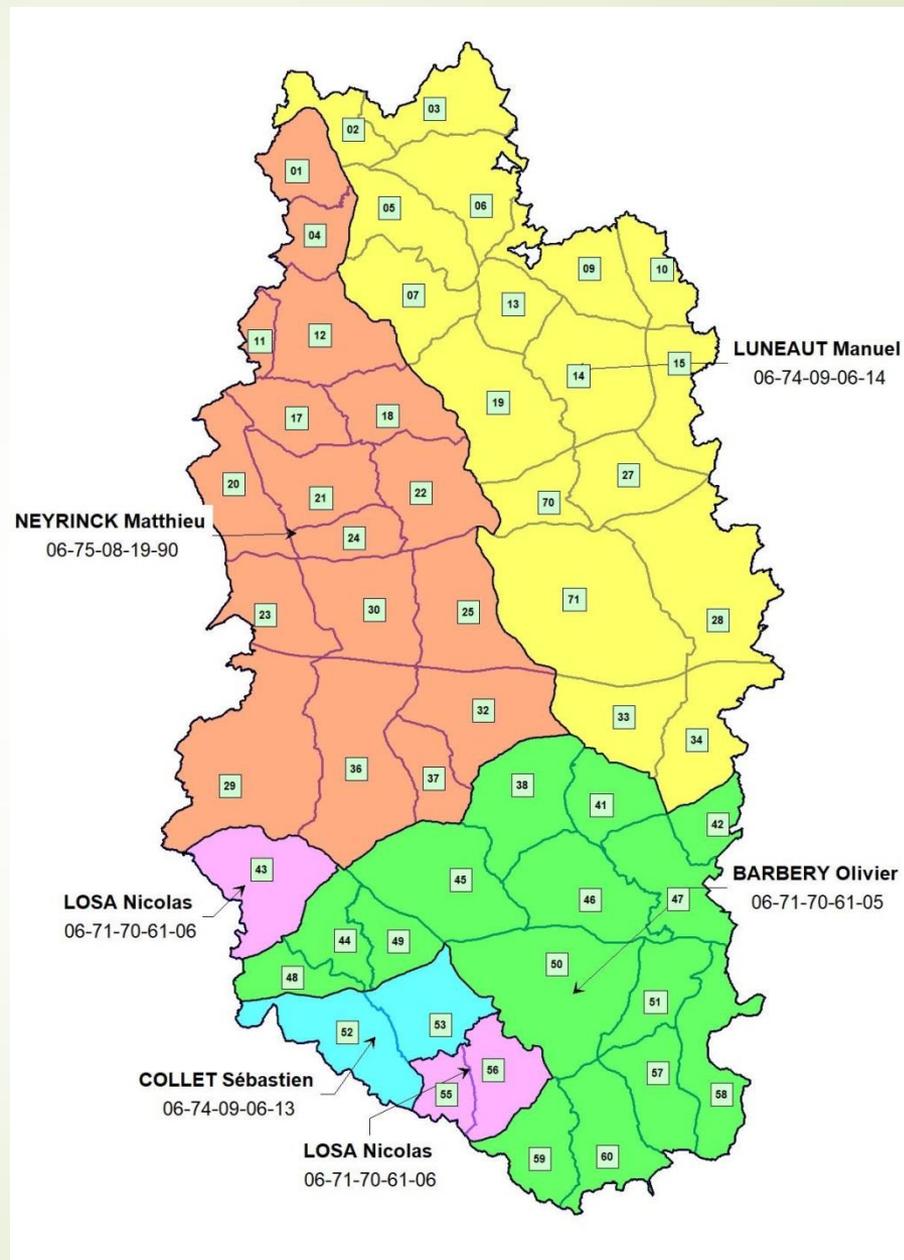
fdc55-acc@chasseurdefrance.com
fdc55-degats-gibier@chasseurdefrance.com
fdc55-guichet-unique@chasseurdefrance.com
fdc55-permisdechasser@chasseurdefrance.com
fdc55-contact@chasseurdefrance.com

Technicien de secteur – ACCA -
Réfèrent ICE
M. Matthieu NEYRINCK
m.neyrinck@chasseurdefrance.com
TEL : 06.75.08.19.90



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

Nouvelle
sectorisation
du service
technique





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

Transfert de la gestion des ACCA aux fédérations

L'Association
Communale de Chasse
Agréée
(A.C.C.A.)

MEUSE : Département à ACCA obligatoire par Arrêté Ministériel de 1972

BILAN 2020/2021

MEUSE : 400 ACCA + 11 AICA

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE D'ACCA :

RECUS EN 2020 : 375

VALIDES A CE JOUR : 322

SANS REPONSE : 25





Loi chasse du 24 juillet 2019: Gestion des Plans de Chasse

► I – Les préfets et les plans de chasse départementaux :

Le Préfet détermine, par espèce, le nombre minimum et maximum d'animaux à prélever sur les territoires de chasse du département (art. L. 425 – 6 du code de l'environnement). Arrêté fourchette (Mini/Maxi)

II- Les présidents de fédération départementale des chasseurs et les plans de chasse individuels :

Depuis l'entrée en vigueur de la loi chasse du 24 juillet 2019, les plans de chasse individuels sont désormais attribués par les présidents de fédération départementale (art. L. 425 – 8 et R. 425 – 8 du code de l'environnement).



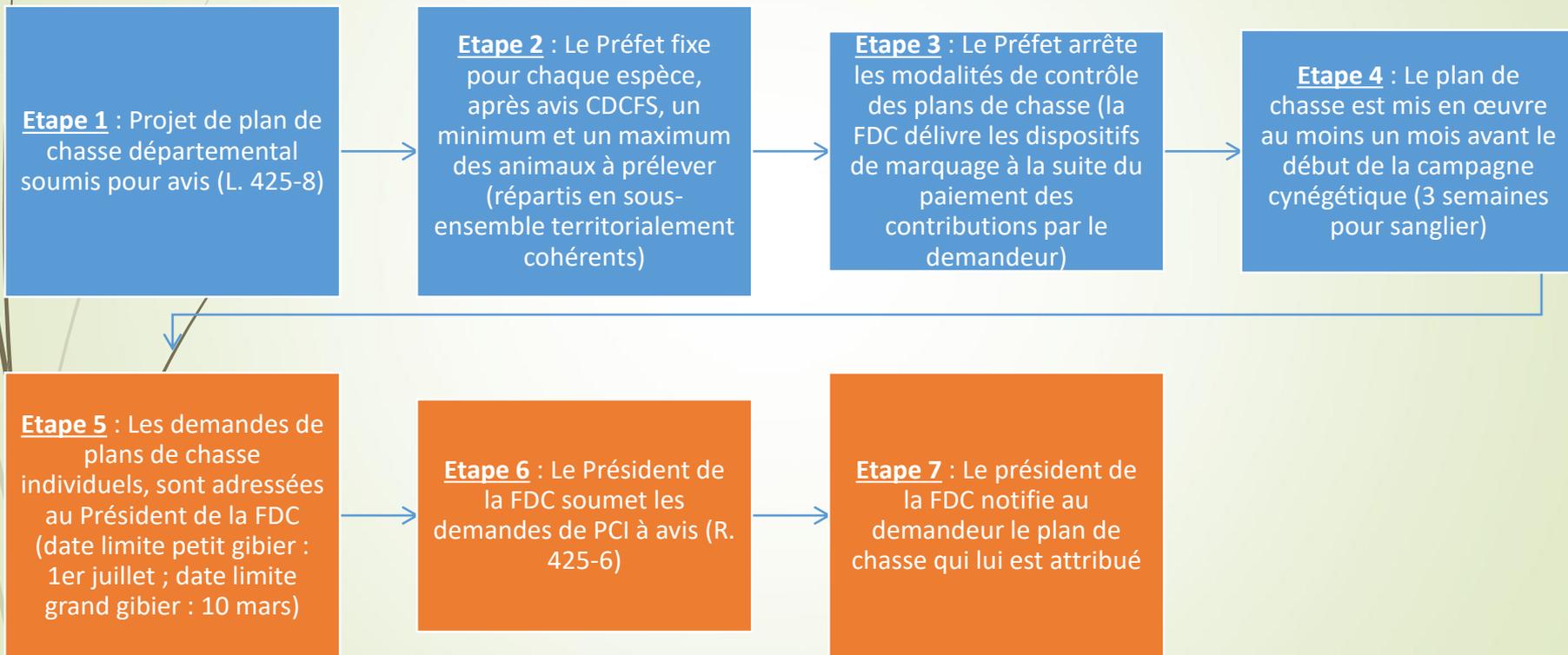


FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

Les pouvoirs du préfet

et du

président de la fédération départementale des chasseurs en matière de plan de chasse





FORMATION A L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

Malgré le contexte sanitaire, les formations ainsi que les examens au permis de chasser ont été maintenus, avec des règles sanitaires strictes et des aménagements obligatoires.





EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

➤ RESULTATS 2020 :

- 183 inscriptions / 154 présents / 102 candidats reçus soit 66 % de réussite.
- Le nombre de candidats présents et le taux de réussite plus faible que l'année précédente, sont certainement liés à la crise sanitaire.
- 107 journées ETP de formations et d'accompagnement à l'examen sur notre site de formation CHEVERT animés par le service technique et deux **bénévoles**.

ANNEE 2021 :

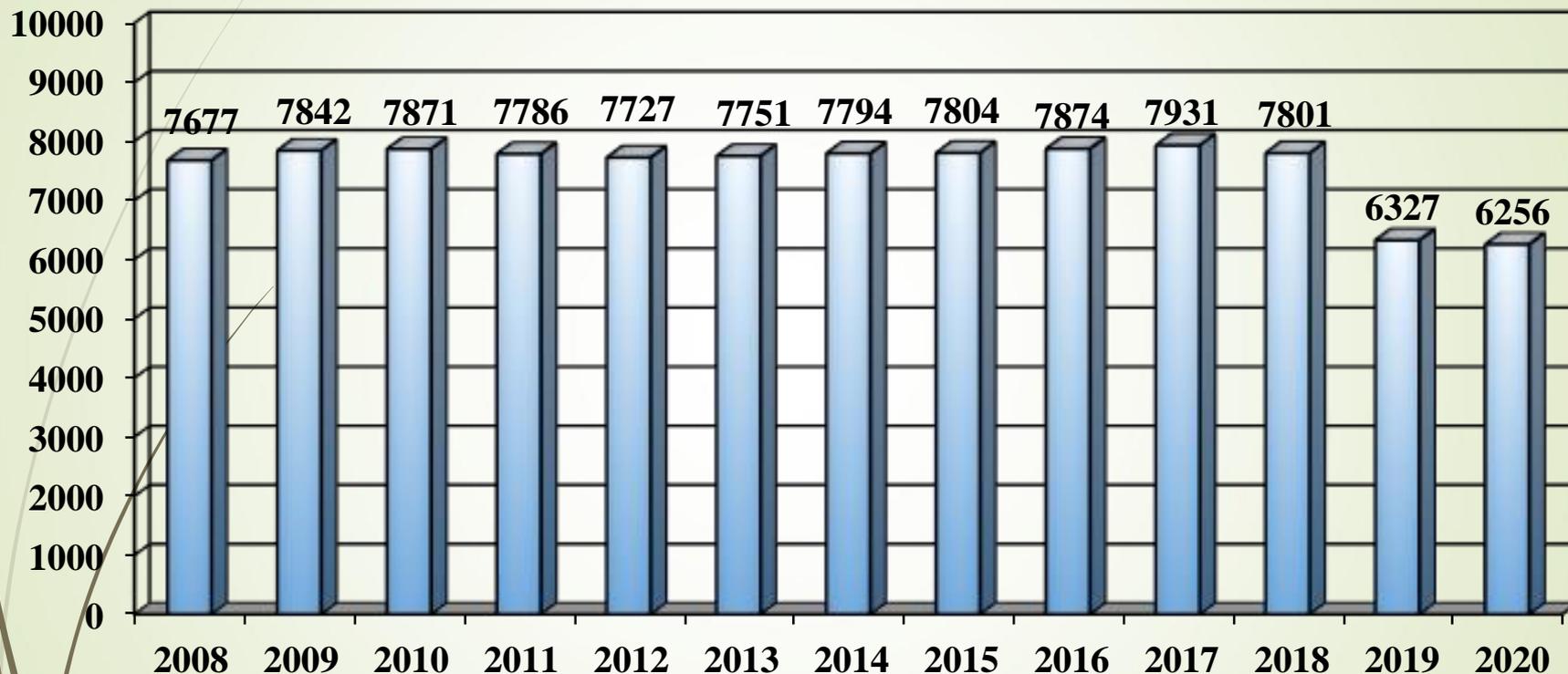
- 54 journées (ETP) de formations déjà réalisées dispensées, témoignant de l'engouement des candidats, et de la qualité de la formation proposée par la fédération
- Axe prioritaire, tant sur la formation initiale, que sur la formation continue des chasseurs.

APPEL A CANDIDATURE :

La FDC Meuse remercie vivement l'engagement de ses deux bénévoles et lance un nouvel appel aux bénévoles pour renforcer l'équipe de formation.



Evolution des Permis Meuse



□ Vignette Fédérale





FORMATION REMISE A NIVEAU DECENNALE - SECURITE

Instaurée par la **loi du 24 juillet 2019**, une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité doit être suivie par chaque chasseur, selon un programme défini par la Fédération Nationale des Chasseurs.

- Chaque chasseur doit passer tous les dix ans une formation de remise à niveau – sécurité
- Les formations devront durer entre 3 et 4 heures.
- Elles réuniront au maximum 25 à 30 candidats.
- La FDC Meuse s'organise actuellement pour proposer rapidement cette formation. Vous recevrez prochainement une convocation à cet égard.

Cette formation gratuite devra être identique dans chaque Fédération





Rapport Petit Gibier
Assemblée Générale 2021
Olivier BERTHOLD - Administrateur

- 1/ Politique fédérale:** Eco-contribution, biodiversité ordinaire, et gestion des ACCA (Bilan 2020).
- 2/ Régulation des prédateurs**
- 3/ Propositions des périodes de chasse**



ECO-CONTRIBUTION

- ▶ Fond national de biodiversité alimenté par une éco-contribution des chasseurs à hauteur de 5,00 € par permis de chasser validé.
- ▶ Soutenu par l'Etat, avec un plafond de 10,00 € par permis de chasser validé.
- ▶ Actions éligibles :
 - ▶ Renforcer la mobilisation et l'engagement du réseau associatif chasse et des chasseurs pour la préservation de la faune sauvage et la biodiversité
 - ▶ Restaurer la nature ordinaire et la trame écologique verte et bleue et assurer sa continuité
 - ▶ Préserver les espaces protégés et mettre en place un réseau cohérent
 - ▶ Préserver les espèces chassables et protégées
 - ▶ Développer l'expertise et la recherche appliquée sur la faune sauvage et la biodiversité et partager les connaissances
 - ▶ Améliorer l'information et la communication, l'éducation et la formation à la biodiversité



ECO CONTRIBUTION EN MEUSE

- Un engagement fort sur différents projets en partenariat avec la FNC et l'OFB (Office Français de la Biodiversité)
- Financement : 1/3 par les chasseurs – 2/3 par l'état.
- Projet en cours :
 - ILOT DIVERSIT.
 - ICE (Indices de changement écologiques).
 - Etudes et inventaires sur les mares de huttes et les étangs cynégétiques. (**en attente de validation**).
 - Education à l'environnement (**à l'étude**).
- Environ 170 000,00 € de subventions.





AMENAGEMENTS ET BIODIVERSITE :

Les réalisations



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

- La Fédération des Chasseurs de la Meuse est engagée depuis plus de 25 ans dans la plantation de haies et l'amélioration de la biodiversité.
- Depuis 1996, ce sont plus de 50 kms de haies qui ont été plantés.
- 2020 : Valorisation de ces haies à (N + 25), assortie d'une cartographie par le biais d'un diagnostic de ces haies réalisé par un stagiaire, ainsi qu'une cartographie.
- Différents projets ce sont mis en place en 2020 afin de développer de nouvelles plantations.





PROJET ILOT' DIVERSIT

- Il s'agit d'un projet financé par l'éco-contribution
- Plantation de 136 buissons sur le département de la Meuse :
 - Un kit comprend : 12 arbustes, 12 protections et 24 tuteurs





PROJET AMI TVB (*Appel à manifestation d'intérêt Trame Verte et Bleue*)

AGRI BIO DIV'EST :

17 kms de haies seront implantées à l'automne 2021

AMI TVB COTE DE MEUSE WOEVRE :

En partenariat avec les chasseurs de l'ACCA de RICHECOURT et différents autres partenaires, une haie de 750 m a été implantée





PERSPECTIVES 2021

➤ PROJET ILOT'DIVERSIT

- 100 buissons seront mis à disposition



AGRI BIO DIV'EST

- L'appel à projet est ouvert basé sur les intérêts Trame Verte et Bleue



« PLANTONS DES HAIES » (Coordination Chambre Régionale d'Agriculture)

Issu du plan de relance, destiné aux plantations de haies sur les terres agricoles

L'appel à projet est ouvert



Pour tous renseignements vous pouvez contacter le service technique de la FDC Meuse



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

LES CHIFFRES DE LA SAISON 2020-2021

RAPPORT GRAND-GIBIER

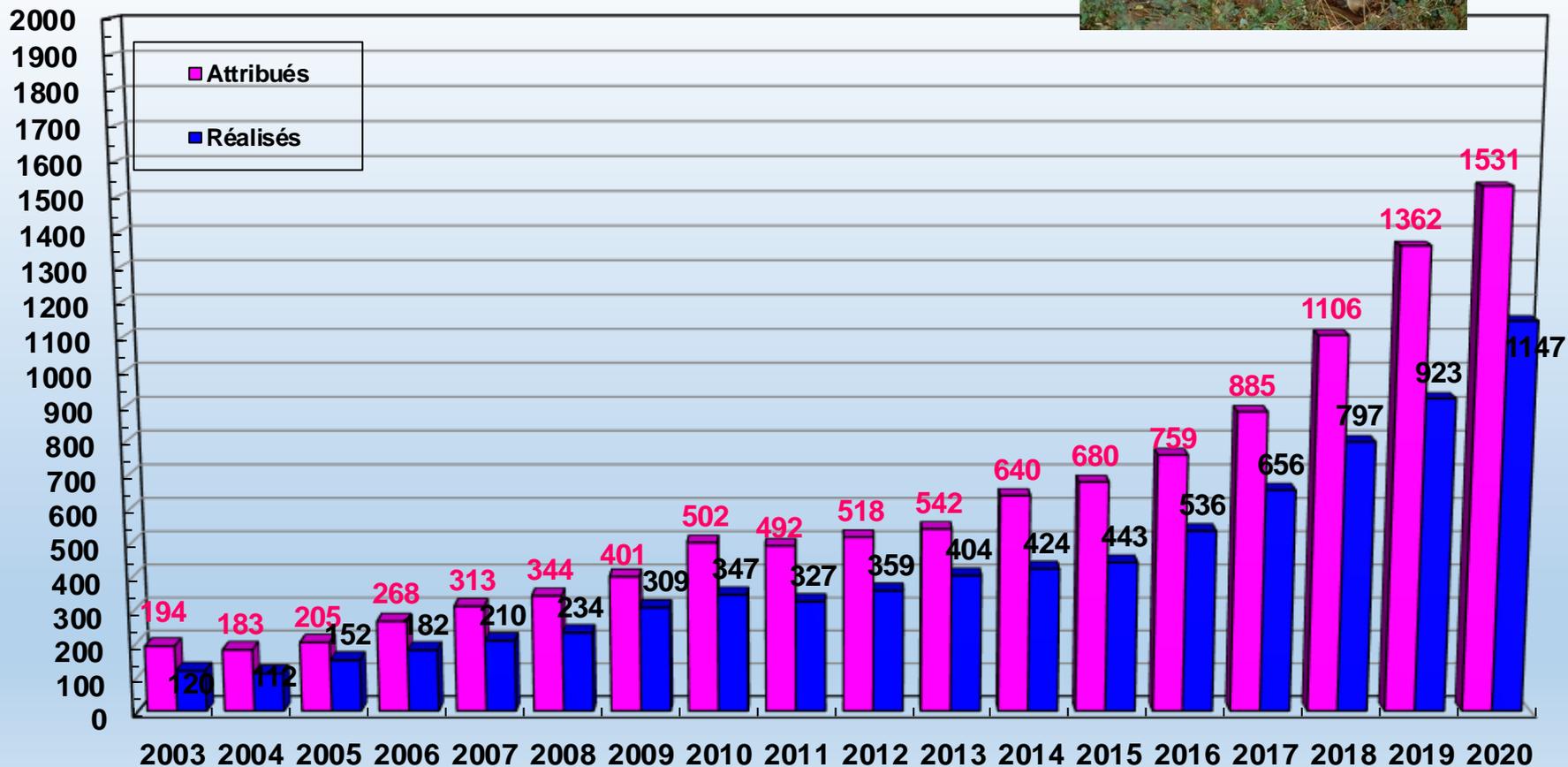
Daniel DIEUDONNE

Vice président





PRELEVEMENTS CERFS





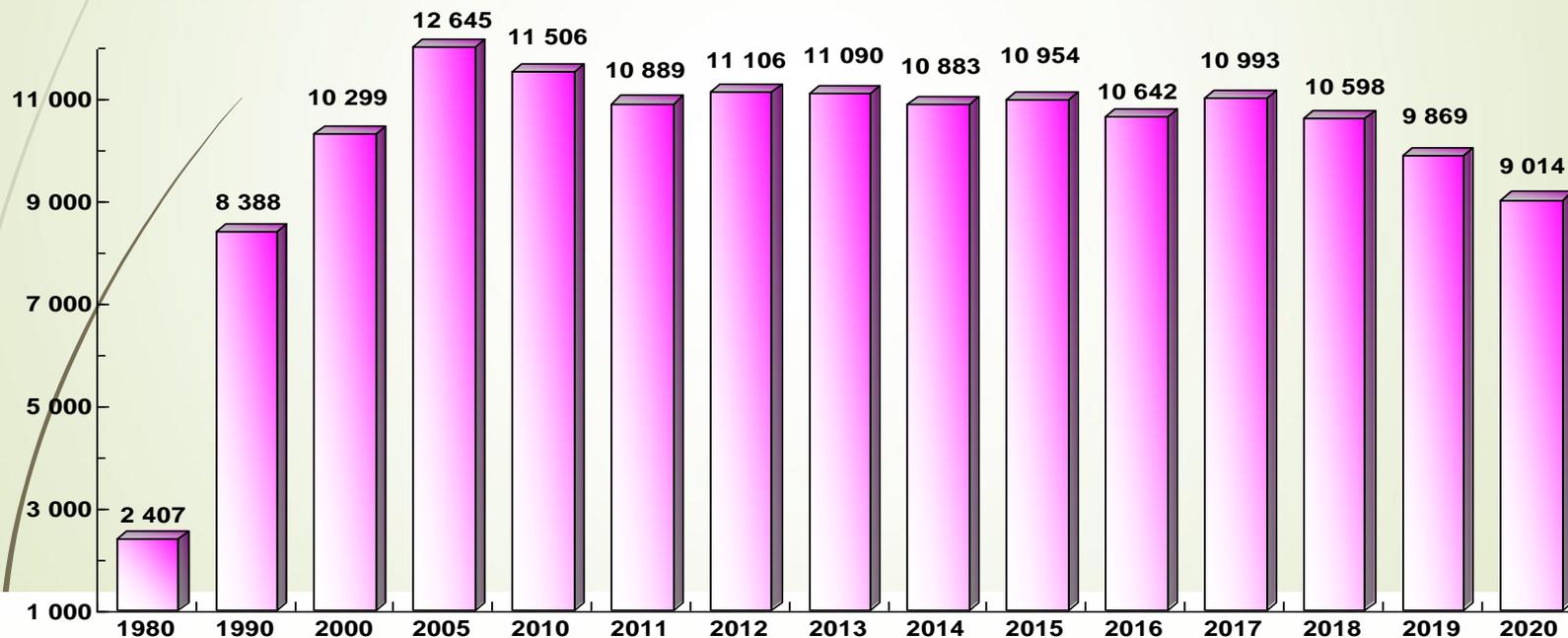
PLAN DE CHASSE CERF 2020 / 2021

CATEGORIES	ATTRIBUTIONS	REALISATIONS	% REALISATION
TOTAL	1 531	1 147	74,00 %





PRELEVEMENTS CHEVREUILS





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

PLAN DE CHASSE CHEVREUIL 2020 / 2021

ATTRIBUTIONS	REALISATIONS	% REALISATION
12 718	8780	69,04%





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE



PRELEVEMENTS SANGLIERS





PLAN DE CHASSE SANGLIER 2020 / 2021

ATTRIBUTIONS	REALISATIONS	% REALISATION
27 112	19 514	71,00 %





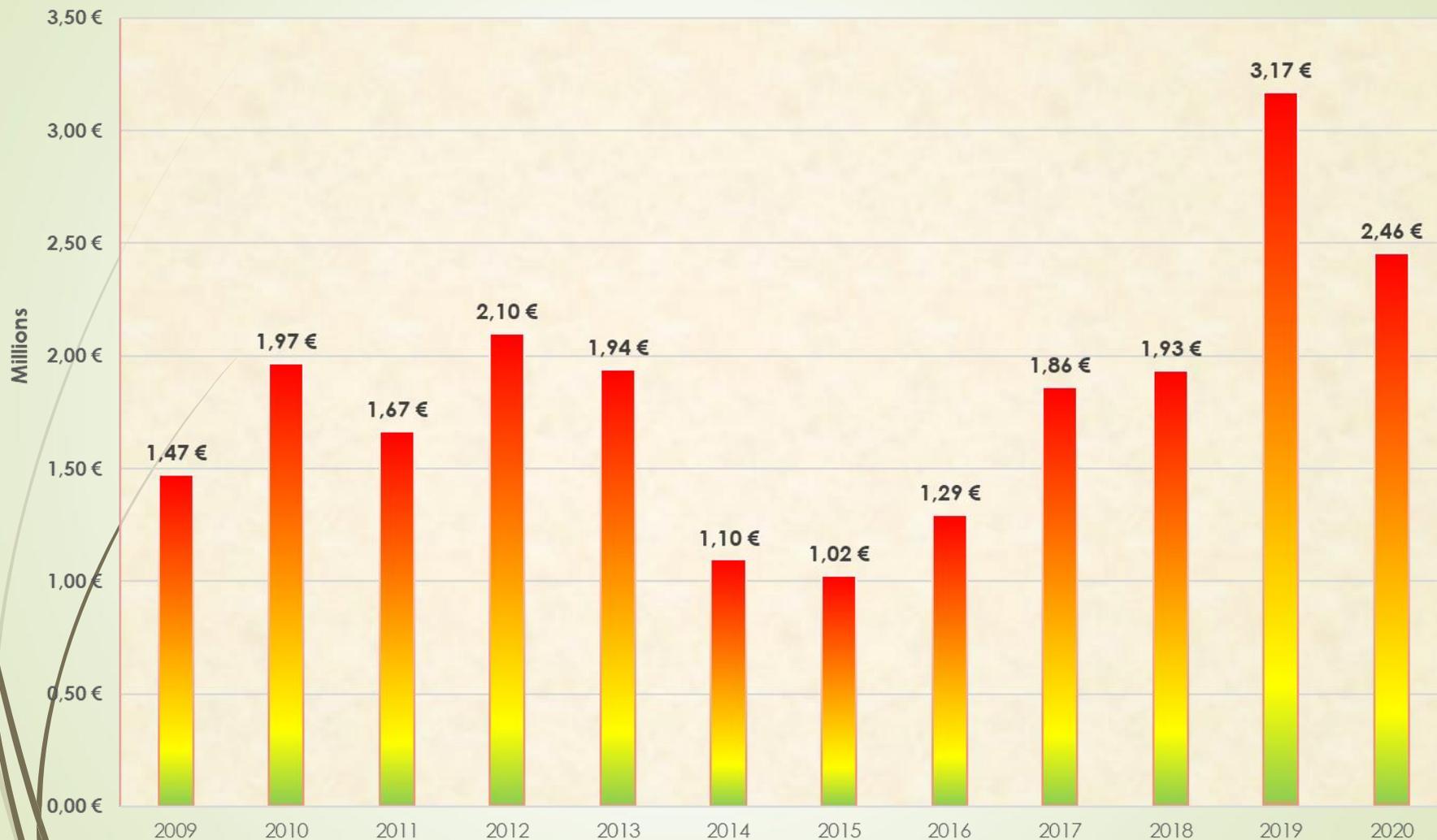
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

LES DEGATS EN 2020



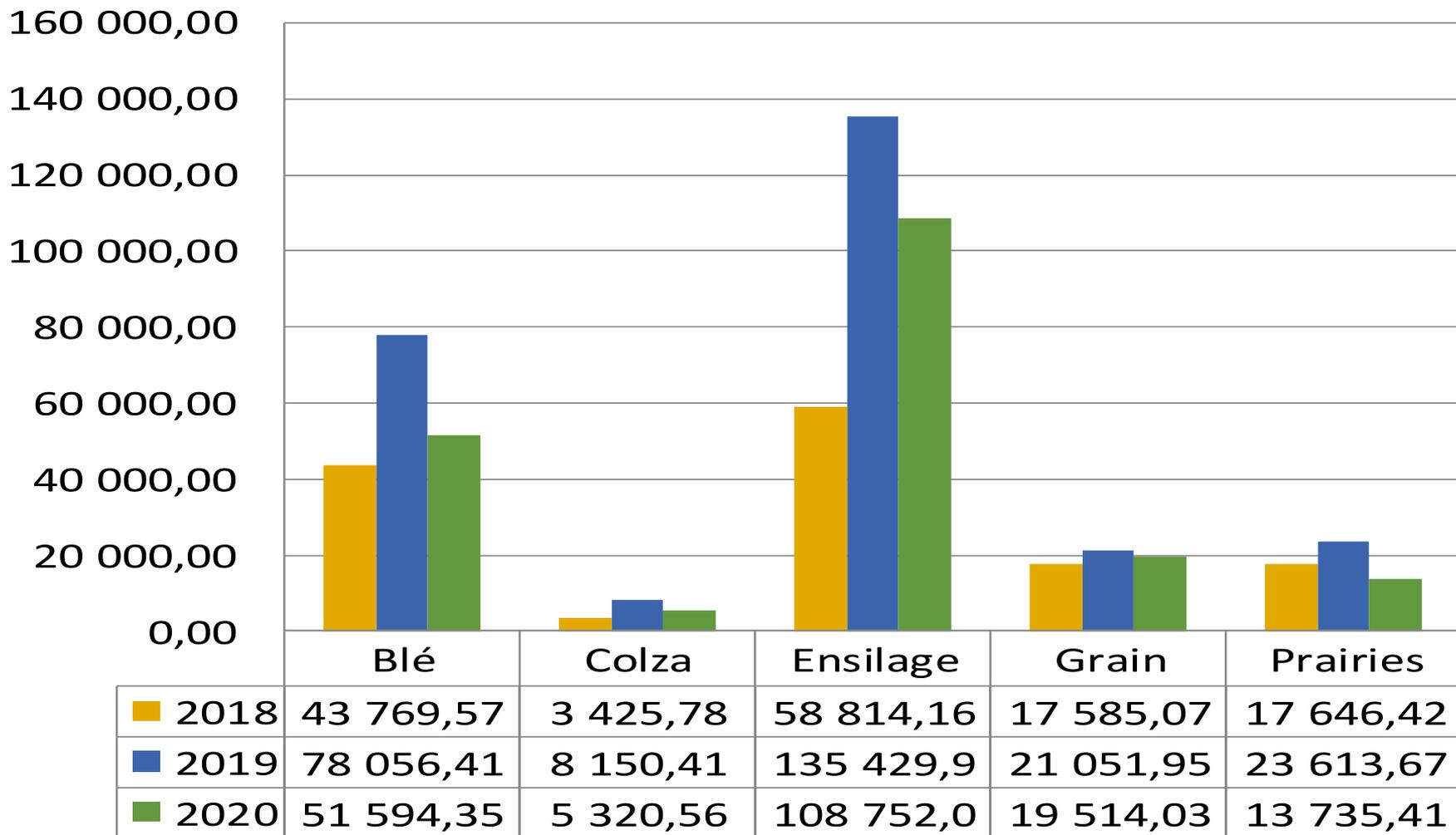


Dégâts sur 12 ans en millions d'euros





Meuse : Quintaux détruits sur 3 ans





Quintaux détruits

Culture	2019	2020	2020/19
blé	78 056,41	51 594,35	-33,90%
colza	8 150,41	5 320,56	-34,72%
tournesol	2 650,17	1 720,12	-35,09%
ensilage	135 429,96	108 752,07	-19,70%
orge printe.	2 118,70	1 891,22	-10,74%
orge hiver	16 223,43	2 485,41	-84,68%
pois	980,49	6 574,78	+ 570,56%
mais grain	21 051,95	19 514,03	-7,31%
prairies	23 613,67	13 735,41	-41,83%





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

Barèmes d'indemnisation

Culture	2018	2019	2020	2020/19
Blé tendre	18,60 €	15,50 €	16,90 €	8,28 %
Orge d'hiver	18,80 €	14,10 €	15,00 €	6,00 %
Orge de printemps	22,00 €	14,10 €	15,50 €	9,03 %
Colza	34,90 €	36,20 €	37,20 €	2,69 %
Mais fourrager	3,60 €	3,37 €	3,37 €	0,00 %
Mais grain	13,90 €	13,00 €	15,30 €	15,03 %





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

DEGATS DE GIBIER

LA RESPONSABILISATION





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

RESPONSABILISATION ET CLASSIFICATION DES MASSIFS





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

CALCUL DE LA COTISATION HA

Méthode inchangée





Principe **RESPONSABILISATION 2021/2022**

- **Une attribution initiale au 1^{er} Juin** : 25 000 bracelets aux tarifs fixés par la classification des massifs
- **Instauration d'une incitation à la régulation des sangliers** : à travers un bracelets à tarif réduit (40 €) s'il est réalisé et déclaré entre le 1^{er} Juin et le 1^{er} Novembre. Le nombre de bracelets à prix réduits sera limité à 15 % de l'attribution générale. **Concrètement l'attribution générale sera facturée à plein tarif, les sangliers prélevés et déclarés entre le 1^{er} Juin et le 1^{er} Novembre feront l'objet d'un remboursement (différence entre le prix du bracelet du massif et le prix réduit à 40 €).**
- Ces bracelets prélevés afin de protéger les récoltes ne seront pas pris en compte pour le calcul de la cotisation Ha.
- **Le bracelet tir d'été (SAITS)** reste en vigueur, il est utilisable du 1^{er} Juin à la fermeture générale, au prix du massif.
- **Suppression du bracelet à (12,00 €)**, sauf pour le remplacement d'animaux dont le poids est inférieur à 25 kg (poids plein)
- Possibilité d'attribution ou de demande de bracelet supplémentaire, **tarif fixé à 40 €**
- Maintien de la cotisation Ha sur la même base, avec un plafonnement à 18/100 hac





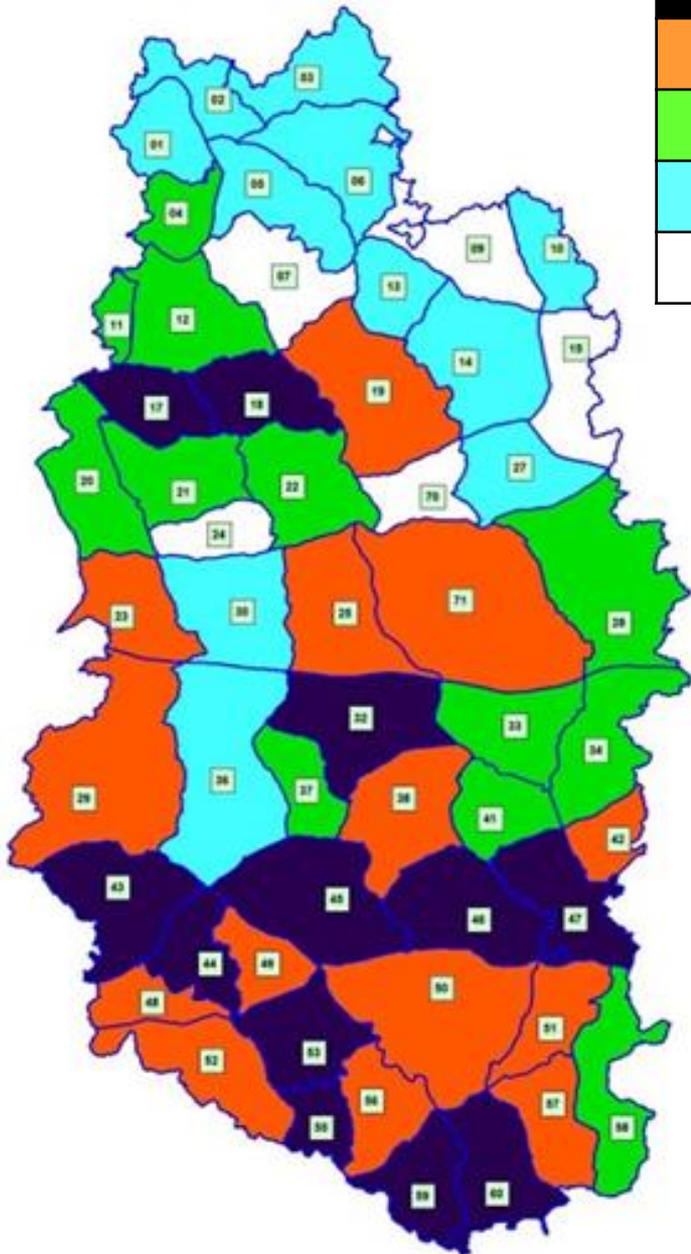
CLASSIFICATION DES MASSIFS

3 critères étudiés sur 3 années

- La méthode attribue des points pour chacun des 3 critères :
 - Plus la surface de dégâts du massif est importante, plus le nombre de points sera grand
 - Plus l'attribution est forte et plus le nombre de points est important
 - Plus le coût des dégâts est élevé et plus le nombre de points est important

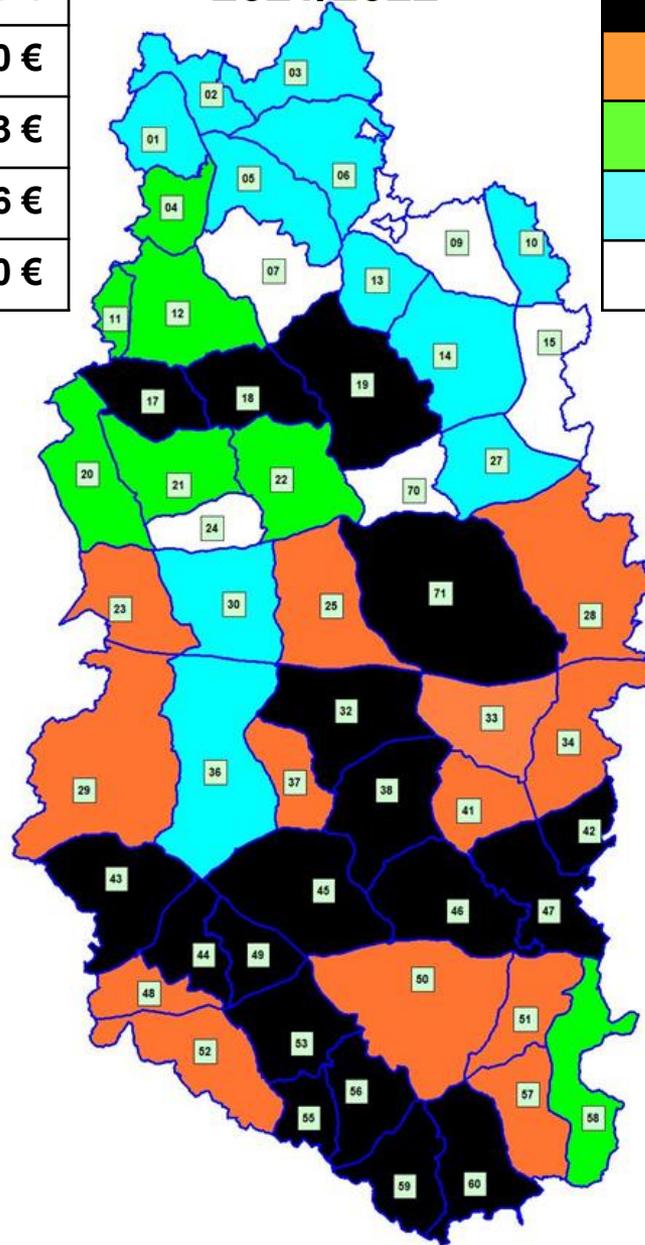


2020/2021



	80 €
	70 €
	63 €
	56 €
	40 €

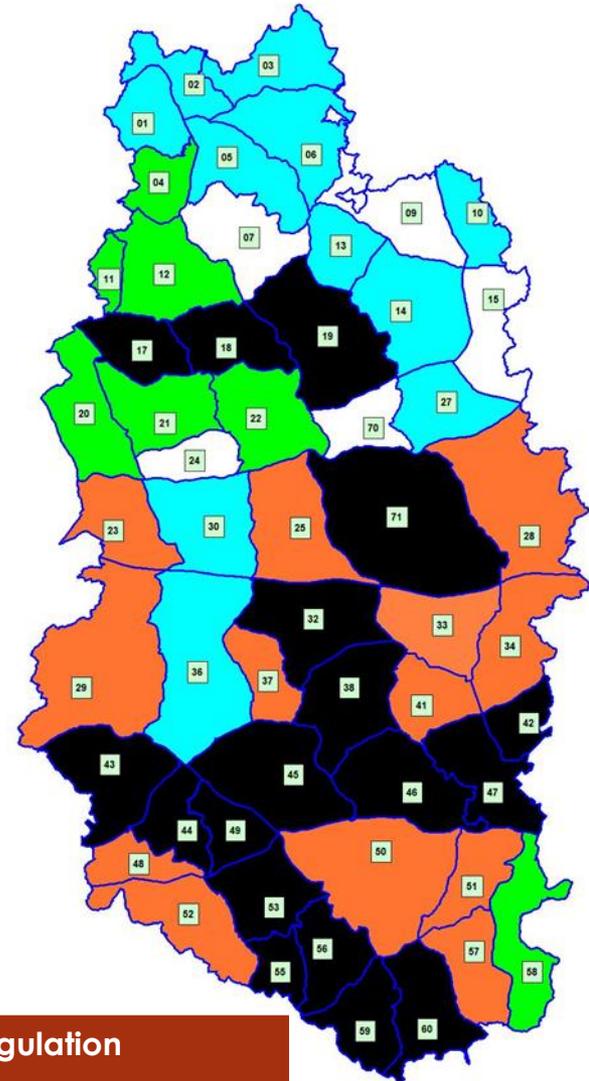
2021/2022



	97 €
	85 €
	75 €
	56 €
	40 €

2021/2022

	97 € / bracelet + cotisation Ha
	85 € / bracelet + cotisation Ha
	75 € / bracelet + cotisation Ha
	56 € / bracelet + cotisation Ha
	40 € / bracelet + cotisation Ha



Bracelet Tir d'été (SAITS)	Bracelet de régulation
Du 1 ^{er} Juin à la fermeture générale	Si prélevé et déclaré entre le 1 ^{er} Juin au 1 ^{er} Novembre
Prix du massif (plein tarif)	Prix réduit 40 €



REACTIVITE

- En cas de dégâts importants, un comité de suivi local **opérationnel** (chasseurs-agriculteurs-ONF-DDT-Lieutenants de louveterie) est réuni rapidement
- Des mesures adaptées seront à mettre en œuvre : Chasse, tirs d'été, clôture, tir de nuit (par les louvetiers ou les agents de l'OFB), ...



METHODES DE CHASSE

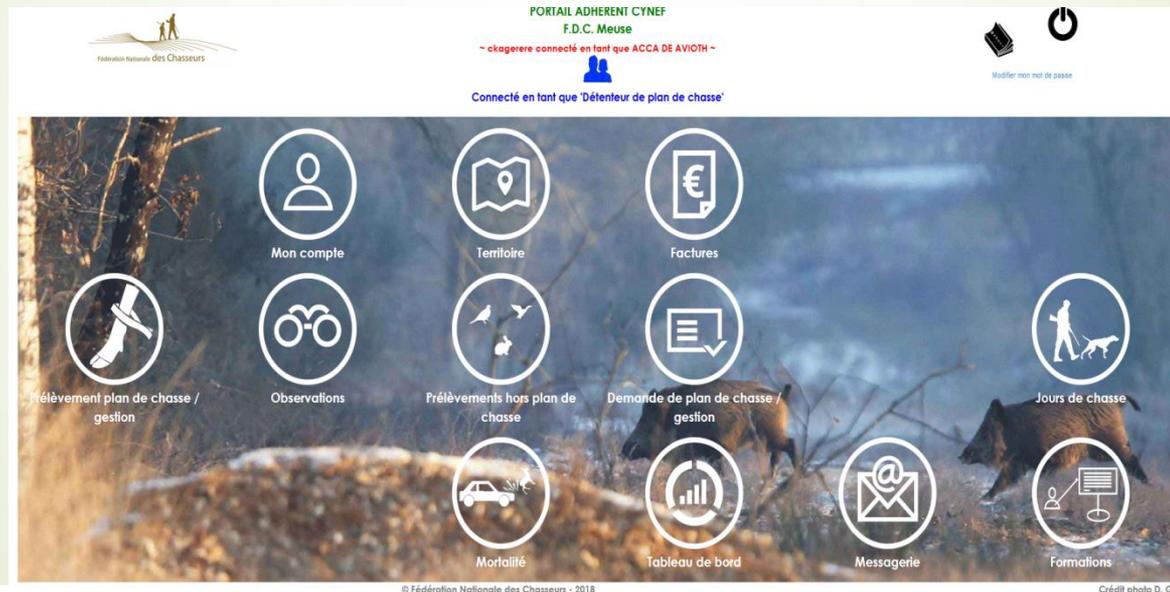
- **DESTRUCTION** en période de sensibilité des cultures par les chasseurs à la demande des exploitants (Mars-Avril-Mai) : projet d'arrêté en consultation publique jusqu'au 28 Avril 2021.
- **CHASSE EN BATTUE** : 2 jours par semaine déclarés au calendrier
- **CHASSE INDIVIDUELLE** : Inchangée
 - Toute la journée pour les deux jours déclarés au calendrier
 - Pour les autres jours, jusque 09 H 30 et à partir de 16 H 00
 - A partir du 01^{er} janvier, la chasse spécifique des grands cervidés est autorisée tous les jours sans restriction d'horaire, sous réserve d'être porteur du bracelet « grand cervidé »





SUIVI DES PRELEVEMENTS

- Utilisation obligatoire du portail adhérent :
 - Depuis 2020/2021 : tous les massifs
 - Obligation de déclaration de prélèvement dans les 72 heures.





AGRAINAGE DU SANGLIER

- Soumis à autorisation du propriétaire (convention)
- Déclaration à la DDT, engagement d'agrainer en période de forte sensibilité aux cultures soit « toute l'année »
- Agrainage à poste fixe ou agrainage linéaire : **1 seule méthode d'agrainage par lot de chasse** (1 poste de 60 à 300 Ha puis 1 par tranche de 300 Ha)





AGRAINAGE DU SANGLIER

- Interdiction d'agrainer dans les massifs classés « noirs » du 01^{er} décembre à la fin février
- Agrainage linéaire obligatoire dans les autres massifs du 01^{er} janvier à fin février, deux fois par semaine, sur déclaration
- Non respect du SDGC : Interdiction d'agrainer pouvant aller jusqu'au 30 Juin de l'année suivante.





EVALUATION A MI-PARCOURS

Le SDGC est approuvé pour une période de 6 ans, toutefois, une évaluation à mi-parcours sera organisée en 2022.

Modification par voie d'avenants possible ...



COTISATIONS





**Gibier rouge : Tarifs des
bracelets**

Propositions 2021/2022

BRACELETS	2020/2021	2021/2022
CHEVREUIL	25 €	25 €
CERF C2	300 €	300 €
CERF C1	220 €	220 €
BICHE	180 €	180 €
FAON DE CERF	120 €	120 €
CEI	200 €	200 €
Prix matériel - rplct	12 €	12 €





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse

TARIFS DES COTISATIONS

DESIGNATION DES COTISATIONS	2020/2021	2021/2022
- Cotisation fédérale (permis départemental)	82.00 €	82.00 €
- Cotisation fédérale Temporaire 3 Jours	21.00 €	21.00 €
- Cotisation fédérale Temporaire 9 Jours	41.00 €	41.00 €
- Cotisation fédérale (nouveaux chasseurs)	30.00 €	30.00 €
- Frais d'envoi pour un permis départemental	1.00 €	1.00 €
- Frais d'envoi pour un permis national	5.00 €	5.00 €
- Adhésion Territoriale Obligatoire	82.00 €	82.00 €
- Prestations de Services		
Redevances Cynégétiques		
- <u>Validation Départementale</u>	53.95 €	EN ATTENTE DES ARRETES MINISTERIELS
- <u>Validation Temporaire Départementale 3 j</u>	31.22 €	
- <u>Validation Temporaire Départementale 9 j</u>	40.31 €	
- <u>Validation Nationale</u>	53.95 €	EN ATTENTE DES ARRETES MINISTERIELS
- <u>Validation Temporaire Nationale 3 j</u>	31.22 €	
- <u>Validation Temporaire Nationale 9 j</u>	40.31 €	
- Cotisation fédérale « permis nationaux »	95.00 €	95.00 €
- Cotisation Gd Gibier Nationale	/	/
- Abonnement à Chasseurs de l'Est	9.90 €	9.90 €





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

PROPOSITIONS DES DATES D'OUVERTURES ET DE CLOTURE DE LA CHASSE POUR LA SAISON 2021/2022

OUVERTURE GENERALE :

19 Septembre 2021 à 8 H 00

FERMETURE GENERALE :

28 Février 2022 à 17 H 30

Résolution n°9

Approuvez-vous le calendrier (dates d'ouvertures et de fermetures) pour la campagne cynégétique 2021/2022 ?





PETITS GIBIERS SEDENTAIRES

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Lièvre	Samedi 16 octobre 2021	<u>Sans plan de chasse ou plan de gestion :</u> 27 octobre 2021 <u>Avec plan de chasse ou plan de gestion :</u> 11 Novembre 2021
Lapin	19 septembre 2021	16 janvier 2022





PETITS GIBIERS SEDENTAIRES

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Renard	01 Juin 2021	Fermeture générale
Blaireau	19 Septembre 2021 <i>Ouverture anticipée 15 juin</i>	Fermeture générale





PETITS GIBIERS SEDENTAIRES

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Perdrix Grise	<u>Sans plan de chasse ou plan de gestion :</u> 16 octobre 2021 <u>Avec plan de chasse ou plan de gestion :</u> 19 septembre 2021	<u>Sans plan de chasse ou plan de gestion :</u> 27 octobre 2021 <u>Avec plan de chasse ou plan de gestion :</u> 11 Novembre 2021
Faisan commun	19 Septembre 2021	21 novembre 2021
Autres espèces : <i>Perdrix rouge,</i> <i>Faisan Vénéré,</i> ...	19 septembre 2021	Fermeture Générale





OISEAUX DE PASSAGE

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Caille	28 Août 2021	20 Février 2022
Pigeon	19 septembre 2021	10 Février 2022 Pigeon ramier du 11 au 20 Février 2022 à poste fixe
Bécasse	19 septembre 2021	20 Février 2022
Autres oiseaux de passage	En fonction des décisions ministérielles	En fonction des décisions ministérielles





GIBIER D'EAU

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES <i>En fonction des décisions ministérielles</i>
Oies	21 Août 2021*	31 Janvier 2022
Canards de surface	21 Août 2021* <i>Sauf canard chipeau 15 Septembre</i>	31 Janvier 2022
Canards plongeurs	21 Août 2021* <i>Sauf morillon, milouin et nette rousse 15 Septembre</i>	31 Janvier 2022
Limicoles	21 Août 2021* <i>Sauf vanneau 15 septembre Bécassine des marais/sourde 03 août 2021 **</i>	31 Janvier 2022
Rallidés	15 Septembre 2021*	31 Janvier 2022

* *Sur les marais non asséchés, fleuves, rivières et étangs*

** *du 03 au 21 août 2021 si aménagement de platières en eau de 10 h à 17 h, après sur les territoires zones humides.*





GRANDS GIBIERS

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Cerf (Tir d'été)	01 Septembre 2021	02 Octobre 2021
Cerf-Biche-Faon	03 Octobre 2021	Fermeture générale
Brocard (Tir été)	01 Juin 2021	18 Septembre 2021
Brocard-Chevrette-Chevrillard	19 Septembre 2021	Fermeture générale
Sanglier (Tir été)	01 Juin 2021	14 Août 2021
Sanglier	15 Août 2021	Fermeture générale





Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse



Merci pour votre attention

*Prenez soin de vous et de vos
proches*